

PROCÈS VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux de la mairie de Château d'Oléron

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté n°04 DMC du président du conseil général de la Charente Maritime du 13 février 2004 portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 13 février 2004, s'est réunie le jeudi 11 mars à la mairie de Château d'Oléron, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du secteur du « PATE » dans le port départemental concédé à la commune du Château d'Oléron.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Jean-Luc Veille, administrateur en chef des affaires maritimes – Directeur adjoint départemental des affaires maritimes des Charentes Maritimes	Membre de droit
	Gilbert Fesseau	Membre temporaire
	Jean-Michel Massé	Membre temporaire -
	Philippe Breuil	Membre temporaire
	Fabien Ménard	Membre temporaire
	Jean Piveteau	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mes.	Claire Daganand	Chargée d'étude de la SEMDAS
	Micheline Humbert	Maire adjointe du Château d'Oléron
MM.	Michel Parent	Maire du Château d'Oléron
	Jean-Paul Guyet	Service maritime DDE - Phares et Balises
	Daniel Levet	Service maritime DDE – Phares et Balises
	Jean-Marie Berbudeau	Suppléant
	Gérard Memin	Suppléant
	Cyril Pain	Suppléant
	Robert Malbaut	Suppléant
	Jens Koeppen	Suppléant
	Daniel Henry-Daguerre	CG 17 – directeur adjoint de la Mer
	Laurent Marchau	SEMDAS
	Alain Theven	Chef de la station maritime de la Cotinière – DRAM
	Dominique Zinck	Directeur des Services – Mairie de Château d'Oléron
	Marc Le Noble	Ingénieur projet- Mairie de Château d'Oléron
	De Valence	/

Le président, après avoir remercié les représentants de l'autorité portuaire et le maire pour leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

## **SYNTHESE DU DOSSIER**

### **1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION**

Le port de Château d'Oléron, donnant sur le bassin de Marennes-Oléron est à dominante ostréicole. L'occupation du site en particulier des cales de mise à l'eau est fortement occupé, obligeant les professionnels à chercher des alternatives vers les marais. La commune a donc initié une réflexion sur la nécessaire préservation de l'identité ostréicole du port.

L'avis de la grande commission nautique est sollicité sur les travaux de restructuration des installations portuaires du secteur du Paté, comprenant :

- l'approfondissement à 3m et l'agrandissement du bassin existant ;
- la création d'un chenal d'accès à la baie Sud depuis le bassin du Pâté
- l'aménagement du pont-écluse au niveau de la RD 734
- la réalisation d'une cale et de sa voie d'accès
- l'équipement du bassin en pontons et passerelles ;
- la mise en place d'une porte-écluse coulissante au niveau du Pont-Vert

### **2. PRESENTATION DU PROJET**

En séance, le projet est présenté aux différents participants par M.Parent, maire de Château d'Oléron, Mme Danagaud et M.Lebet.

Cette présentation est complétée par une visite sur site à l'issue du vote.

## **SYNTHESE DES DEBATS**

M. Bertrac remercie les promoteurs du projet de la très grande qualité du dossier remis aux membres de la Grande Commission Nautique.

Au vue des éléments apportés oralement lors de la présentation, M. Bertrac suggère que des éléments de sécurité (boués,..) complètent les installations portuaires.

M.Fesseau, hors du domaine de prérogatives de la GCN, souhaite que, en zone de pêche, un site soit réservé aux professionnels de l'ostréiculture.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 11 mars 2004 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du secteur du « PATE » dans le port départemental concédé à la commune du Château d'Oléron, comprenant :

- l'approfondissement à 3m et l'agrandissement du bassin existant ;
- la création d'un chenal d'accès à la baie Sud depuis le bassin du Pâté ;
- l'aménagement du pont-écluse au niveau de la RD 734 ;
- la réalisation d'une cale et de sa voie d'accès ;
- l'équipement du bassin en pontons et passerelles ;
- la mise en place d'une porte-écluse coulissante au niveau du Pont-Vert.

Elle émet un avis favorable sans recommandations particulières.

Le président  
Yann Bertrac

Les membres  
Serge Allain

Jean-Luc Veille  
Gilbert Fesseau

Jean-Michel Masse

Philippe Breuil

Fabien Ménard

Jean Piveteau